

Monsieur le Président,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les délégués

Vous connaissez mon attachement à l'intercommunalité, à la communauté de communes du Pays de Valois et ma volonté d'œuvrer non en faveur de telle ou telle commune mais en faveur d'actions utiles à tous les habitants du Valois et je ne voudrais pas que ces propos soient interprétés comme une remise en cause de ces principes. Lors du vote de votre premier budget en 1999 Monsieur le Président, j'avais souligné, ici même, l'importance d'associer le maximum de délégués aux décisions de notre communauté afin de répondre aux besoins de l'ensemble des habitants du Valois dans le cadre du schéma directeur. La communauté de communes représente l'union qui fait la force pour permettre à chacun d'accéder à des services auxquels il ne pourrait prétendre seul. Les ordures ménagères en sont l'exemple type.

Les aides apportées par l'Etat sont une incitation pour aller dans ce sens, car chacun sait que la solidarité se développe plus facilement quand on n'a pas grand chose à partager et qu'elle est loin d'être naturelle quand on a un peu plus.

Mais bien sûr ces aides sont apportées si des actions sont entreprises pour apporter d'avantages de services.

La règle est précise et inscrite dans la loi.

Pas de compétence nouvelle = - 20 % de D.G.F.

Et cela se comprend dans la mesure où la DGF des communes ne baisse pas dans les mêmes proportions.

La D.G.F qu'est-ce que c'est ? C'est la redistribution des recettes de la T.V.A. aux collectivités locales.

Ces recettes n'étant pas extensibles il faut bien comprendre que nous ne pouvons encaisser sur les 2 tableaux.

Si les compétences sont assurées par la C.C.P.V les communes n'ont plus à assurer leurs dépenses et peuvent et doivent ainsi baisser leurs impôts d'autant.

Ceci dit vous proposez dans ce budget Monsieur Le Président une augmentation de l'impôt en disant ne pas trouver d'économie.

Aussi je renouvelle ma proposition faite en février 1999 supprimons la compensation aux communes qui aujourd'hui ont augmenté leurs ressources en Taxe Professionnelle par rapport à 1996.

Et qui pour certaines annoncent fièrement qu'elles n'augmentent pas leurs impôts.

Les autres communes n'ont pas ce choix surtout les petites communes et leurs contribuables vont être obligés de payer deux fois A la fois l'augmentation de la C.C.P.V mais les augmentations nécessaires à leur fonctionnement. Est-ce cela la solidarité ?

Je renouvelle également ma proposition d'un passage à la Taxe Professionnelle Unique.

En l'an 2000 ce sont 200 communautés de communes qui ont fait ce choix et l'étude de l'OCIDO a confirmé que ce passage à la Taxe professionnelle Unique devrait permettre de se constituer ce fond de réserves.

(50000 habitants \* 80) 4 millions de francs ou 8 millions en communauté d'agglomération .

Ce choix permettrait surtout d'accélérer le processus du passage à une véritable intercommunalité solidaire ou les choix seraient faits en fonction de l'intérêt du Valois et non pas en fonction des intérêts de certains bourgs centres. C'est pourquoi désireux que nous débattions des politiques à mener avant de débattre des problèmes financiers, je m'abstiendrai pour ce budget et appelle l'ensemble des délégués désireux de travailler dans ce sens à me rejoindre.